



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT DE DIE  
DÉPARTEMENT DE LA DROME

=====

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS - Cœur de Drôme

ARRÊTÉ N° 2023-338

## Abrogation de l'arrêté n°2020-329 du 5 novembre 2020 portant délégation de signature à Madame Vanille NEDELEC

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.5211-2 et L.5211-9,

VU l'arrêté n°2020-329 du 5 novembre 2020 portant délégation de signature à Madame Vanille NEDELEC, Directrice du multi-accueil Les Tchoupinets à Aouste-sur-Sye, pour signer les contrats d'accueil au sein de cet établissement,

CONSIDERANT la mise en disponibilité de Madame Vanille NEDELEC,

### ARRETE

Article 1 : A compter du 27 octobre 2023, l'arrêté n°2020-329 du 5 novembre 2020 est abrogé.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat : **26 OCT. 2023**

Transmission à l'Intéressée : **26 OCT. 2023**

Publication : **26 OCT. 2023**

Aouste sur Sye, le 26 octobre 2023  
Le Président, Denis BENOIT



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE